



DÉLIBÉRATION N° 137/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** **Règlement de formation**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par M. Laurent THEVENOT.
M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Florence PLUCHART par Mme Lucie PINTO.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 décembre 2023,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que le règlement de formation est destiné à rappeler les droits et obligations des agents en matière de formations et à préciser les modalités de formations des agents de la Commune de Volvic.

Il s'applique à tout agent employé par la collectivité à titre permanent ou non permanent suivant les types de formation.

Ainsi, s'agissant de la Commune de Volvic, il prévoit, notamment :

- La façon dont les demandes de formations doivent être formulées par les agents ainsi que le circuit de validation ;
- Les moyens mis à disposition des agents pour partir en formation qui diffèrent selon le type de formation (formation continue, préparation à un concours ou à un examen professionnel...).

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement de formation présenté.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 14.12.2023
Publié ou notifié
le : 14.12.2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

